



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Concours de maquette

Édition 2023

Kaz an mwen « Eko - Parasismik »

Table des matières

| | |
|---|---|
| 1 Description de l'action..... | 3 |
| 2 Objectifs pédagogiques..... | 3 |
| 3 Participants..... | 4 |
| 4 Contexte de réalisation..... | 4 |
| 5 Concours..... | 5 |
| 5.1 PHASE 1 : Inscription..... | 5 |
| 5.2 PHASE 2 : Accompagnement et réalisation du projet..... | 5 |
| 5.3 PHASE 3 : La phase finale..... | 6 |
| 6 Jury..... | 6 |
| 7 Calendrier..... | 7 |
| 8 Respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image..... | 7 |

1 Description de l'action

La Guadeloupe est un territoire dont les risques sismique et cyclonique, particulièrement élevés, représentent un enjeu de sécurité public. En effet, en cas d'aléas, l'endommagement des bâtiments et leur effondrement sont la cause principale des décès et de l'interruption des activités.

L'habitat, qu'il soit collectif ou individuel, est un secteur particulièrement stratégique de part sa fonction protectrice : la mortalité étant essentiellement due aux effondrements de part les mesures de confinement préconisées pré et post aléas. Autrement dit, en cas d'aléas, l'effondrement des bâtiments mal conçus, mal réalisés ou mal entretenus est l'une des premières causes de mortalité.

Réduire le risque passe donc par une qualité irréprochable de la construction au regard des normes en vigueur sur les bâtiments neufs et sur le confortement des bâtiments existants.

Par ailleurs, à l'heure où l'urgence est également climatique, il convient de prendre en compte dans la conception et l'architecture des bâtiments une dimension écologique et durable afin d'offrir à leurs occupants un certain niveau de confort, en particulier thermique, tout en étant sobre et respectueux de l'environnement.

En partenariat avec le Rectorat de l'Académie de la Guadeloupe, et l'AFPS, la DEAL organise un concours maquette

L'objectif de ce concours est de sensibiliser les élèves, futurs acteurs de la qualité de la construction des bâtiments en Guadeloupe, mais aussi les professionnels et le grand public à l'importance d'allier respect des règles de construction, en particulier parasismique, avec une vision durable et écologique dans l'Archipel guadeloupéen situé en zone de sismicité 5. Ce concours est également l'occasion de les pousser à explorer et s'interroger sur d'autres modes constructifs, qu'il s'agisse de technique ou de matériaux.

2 Objectifs pédagogiques

Le projet s'inscrit dans le prolongement des enseignements disciplinaires ou à l'occasion d'actions menées dans le cadre des chefs-d'oeuvre en lycée professionnel. Il doit permettre aux élèves de développer des connaissances, des compétences et qui s'inscrivent dans les programmes scolaires.

L'objectif est d'amener les élèves de CAP, BPro et BTS de la filière du bâtiment à s'interroger sur :

- la conception, la réhabilitation et le confortement de logements afin de ces derniers soient résilients, durables, décarbonés,
- le choix de matériaux utilisés et leur impact sur l'environnement et sur la résilience du bâti.

Tous les domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture peuvent être mobilisés :

- en permettant aux élèves d'exprimer leurs idées en langue française et de façon artistique (domaine 1) ;
- en leur donnant la possibilité de construire un projet impliquant des recherches personnelles et une coopération entre eux (domaine 2) ;
- en leur offrant la possibilité de concevoir un projet créatif nécessitant des savoirs et des compétences scientifiques, technologiques et artistiques (domaine 3) ;
- en les conduisant à mobiliser et renforcer leurs connaissances et leur culture technique sur le volet parasismique (domaine 4) et sur les éco-constructions ou constructions durables,

- en les amenant à communiquer sur les réseaux sociaux (Instagram, MétaVerse, YouTube,...)

Les élèves devront proposer un projet présentant des techniques innovantes ou existantes aboutissant à une réalisation durable, résiliente, avec un coût de conception maîtrisée.

3 Participants

Le concours via une création de maquette est un concours de projet destiné aux élèves de seconde et 1ère professionnelle et technologique des lycées et 1ère année BTS de la spécialité « Bâtiment » des établissements d'enseignement de Guadeloupe, publics ou privés sous contrat d'association avec l'État.

Le projet peut mobiliser un élève ou un groupe de quatre élèves maximum (appelé ultérieurement candidat). Plusieurs candidatures par établissement ou par classe sont possibles si et seulement si la nature de chaque projet est différente.

4 Les réalisations attendues

Les candidats devront produire :

- une vidéo (3 min max / 50Mo / avi, mp4, mkv) présentant leur projet en phase amont : présentation de l'équipe, thématique choisie, la motivation, le type de maquette, la méthodologie retenue pour y arriver, **(Candidature)**
- une maquette réelle et/ou virtuelle,
- une vidéo (5 min max / 100 Mo / avi, mp4, mkv) présentant le projet final et réalisé, les difficultés rencontrées, les hypothèses considérées, les choix opérés, ...

Caractéristique de la maquette réel :

- poids : 5 kg max
- dimensions : L : 70cm / l : 70cm / h : 50 cm

Les créations (dessins, photos, vidéos...) doivent être réalisées par l'élève ou le groupe d'élèves (4 max) avec l'appui de leurs enseignants.

Le jury du concours refusera toute production réalisée par un tiers (parent, entreprise...).

Par contre, toute rencontre avec des professionnels de la construction permettant à chaque candidat d'avancer dans son projet pourra être mise en avant par la rédaction d'un compte-rendu.

Aucune réalisation ne pourra être envoyée par courrier aux organisateurs du concours, en dehors des canaux et période prévues ci-après. Les productions seront exposées le jour de la finale.

Le respect des formats indiqués dans ce règlement garantit l'équité entre tous les candidats. Les travaux ne respectant pas ces dispositions seront écartés par les jurys. Une vigilance particulière est demandée pour les productions numériques qui intègrent à la fois des éléments graphiques, textuels, sonores et/ou filmiques, pour que l'ensemble de ceux-ci ne dépasse pas les formats demandés.

Les sources de tous les documents graphiques, textuels, sonores et/ou filmiques utilisés dans la réalisation des élèves doivent être directement citées sur celle-ci ou bien dans le dossier pédagogique de présentation de la démarche de projet et de l'implication des élèves.

5 Le Concours

La gestion opérationnelle du concours est confiée au Rectorat de l'académie de la Guadeloupe.

Pour toutes demandes d'informations contacter par mail :

- le Rectorat de Guadeloupe : julien.antoine@ac-guadeloupe.fr
- la DEAL : qc.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr
- l'AFPS : afpsguadeloupe@gmail.com

Le concours est organisé en trois phases.

5.1 PHASE 1 : Inscription

Les dossiers complets devront être remis au plus tard **le 1^{er} décembre 2022** et transmis par courriel à l'adresse suivante :

- le Rectorat de Guadeloupe : julien.antoine@ac-guadeloupe.fr
- copie à la DEAL : qc.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr

Contenu du dossier :

- une fiche d'inscription
- la vidéo de présentation de 3min
- les autorisations parentales de droit à l'image

La fiche d'inscription, dont le modèle est joint en annexe, sera diffusée sur les sites internet de la DEAL et du rectorat.

Elle sera également disponible sur demande par courriel aux adresses de contact indiquées.

Critères pris en compte :

- complétude du dossier de candidature
- Niveau scolaire
- Composition des groupes : 1 à 4 élèves accompagnés de leur professeur ;
- Prise en compte des deux thématiques : parasismique et construction durable, sur ce deuxième volet, le candidat pourra mettre en avant l'utilisation de matériaux durables ou biosourcés, la performance énergétique du bâtiment, le recyclage lors de la déconstruction, ...
- la qualité de la vidéo : respect des formats, clarté des explications, expression orale

Les projets ne répondant pas aux critères énoncés seront disqualifiés.

5.2 PHASE 2 : Accompagnement et réalisation du projet

Lors de cette deuxième phase, des tuteurs seront attribués aux candidats retenus selon les thématiques choisies.

Ensuite sera organisée un accompagnement pour répondre aux questions des élèves et orienter les projets. Dans la mesure du possible, les élèves pourront être conviés à des manifestations en lien avec le sujet de leur projet.

La liste des manifestations sera transmise ultérieurement au rectorat qui en assurera sa diffusion auprès des intéressés. Les frais de transport et de restaurations pour ces manifestations ne sont pas pris en charge par les organisateurs du concours.

Tutorat

Les tuteurs seront les suivants :

- Conseil Régional – Guadeloupe Énergie
- CAUE
- DEAL
- Bureaux d'Études Techniques
- Architectes

5.3 PHASE 3 : La phase finale

Les candidats transmettront la dernière vidéo présentant leur projet fini au plus tard le 1^{er} octobre 2023 pour une mise en ligne sur les réseaux sociaux.

Les chefs-d'œuvre seront exposés lors du congrès annuel de l'Association Française du Génie Parasismique et lors de la semaine « Sismik » organisée par la DEAL en novembre 2023.

La date de la finale sera communiquée ultérieurement, au plus tard le 1^{er} octobre 2023.

Le jour de la finale, les candidats devront présenter leur chef-d'œuvre au jury

Durée de l'oral : 10 minutes de présentation + 10 min de questions - réponses

Les oraux seront suivis de la remise des prix.

Critère d'évaluation :

- Prise en compte des règles parasismiques : Eurocode 8 ou guide CP-MI Antilles "Construction parasismique des maisons individuelles aux Antilles", rédigé par l'Association française de génie parasismique ;
- Démonstration de l'aspect Construction Durable ;
- Ornalité des candidats ;
- Qualités des vidéos réalisés (qualité technique, clarté du message,...) ;
- Réflexion et analyses menées autour des thématiques et pour la construction de la maquette, implication des élèves,
- Originalité / Innovation du projet

Les prix donnent lieu à des dotations matérielles et immatérielles qui seront communiqués ultérieurement.

6 Jury

Composition

Le jury sera composé de :

- de la DEAL (1)
- du Rectorat (1)
- de l'AFPS (1)
- du Conseil Régional (1)
- un constructeur ou un architecte (1)
- de l'Université ANTILLES GUYANE (1)
- la CERC 971

Le jury est souverain. Il analyse les projets au regard des critères de notation (cf § 5).

Il n'est pas tenu de justifier ses décisions et celles-ci sont sans appel.

Le jury se réserve par ailleurs le droit d'annuler le concours s'il constate un nombre insuffisant de dossiers ou si leur qualité ne répond pas aux critères exigés pour la désignation des lauréats.

Les dossiers de candidature transmis par les participants au concours ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.

Les membres du jury et les personnes qui auront eu connaissance des dossiers de candidatures sont tenus à une stricte confidentialité, en particulier quant au contenu des projets.

7 Calendrier

| | |
|--------------------------------|--|
| 22 septembre 2022 | Préparation du concours avec les enseignants et les équipes pédagogiques |
| 18 octobre 2022 | Rencontre des enseignants pour l'ouverture du concours |
| 1 ^{er} décembre 2022 | Réception des dossiers de candidature sous format vidéo |
| 1 ^{er} trimestre 2023 | Validation des candidatures Attribution des tuteurs par groupe |
| 1 ^{er} semestre 2023 | Accompagnement des groupes selon thématique choisie |
| 1 ^{er} octobre 2023 | Transmission des chefs-d'œuvre et de la vidéo finale au jury |
| Novembre 2023 | Exposition des chefs-d'œuvre lors du congrès AFPS et Semaine Sismik |
| Novembre 2023 | Final et remise des prix |

8 Respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image – Engagement des candidats

La participation au concours est gratuite.

Tout candidat au concours s'engage à :

- Prendre connaissance et accepter entièrement et sans réserve le présent règlement.
- Fournir des renseignements exacts dans son dossier de candidature. S'il se révèle que tout ou partie des informations fournies par le candidat ont un caractère mensonger, ce dernier

pourra être éliminé immédiatement du concours sans réclamation possible. Par ailleurs, le finaliste qui aura fourni de fausses informations verra son prix annulé et devra rembourser les prix reçus en numéraire ainsi que toute prestation en nature.

- Les candidats ne peuvent pas concourir seuls. Ils ont l'obligation d'être accompagnés de leur professeur.
- L'inscription est strictement nominative. Les candidats ne sont autorisés à se présenter qu'une seule fois. Un élève ne peut appartenir à deux équipes.
- Autoriser expressément les organisateurs à exploiter, utiliser et diffuser, via tous supports, ses noms, prénom, lieu d'études, ainsi que les éléments caractéristiques de son activité et de son projet à l'issue du concours. Il renonce, uniquement pour les besoins de ce concours, à revendiquer tout droit sur son image et accepte par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion des réunions du jury et de la remise des prix.

Les candidats autorisent les organisateurs à reproduire et représenter les projets, dossiers transmis dans tous médias ou salons quel qu'en soit le support dans le respect des règles de confidentialité.

Les participants s'engagent à céder à titre gracieux les droits de propriété intellectuelle de leurs travaux à la DEAL/RECTORAT/AFPS et ses partenaires à des fins d'édition et de communication.

Les responsables d'établissement autorisent, à titre gracieux la DEAL/RECTORAT/AFPS et ses partenaires à citer les noms des lauréats et à publier leurs photographies et tous les articles s'y rapportant.

Les classes lauréates devront aussi faire signer aux parents des élèves une fiche de droit à l'image à destination de la DEAL/RECTORAT/AFPS et ses partenaires.

Le document sera annexé à la demande d'inscription

Tous les contenus produits à l'occasion de ce concours (maquette, production numérique, ...) doivent permettre l'exploitation par libération des droits d'auteur (reproduction, représentation, adaptation) et des droits d'images :

- sur les sites internet des ministères chargés de la qualité de la construction,
- le site internet de l'AFPS ;
- sur les sites internet des écoles ou établissements scolaires participant au concours, de l'Éducation nationale et des Outre-mer,

L'exception pédagogique dans le contexte scolaire ne s'applique pas dans le cadre d'une participation à ce concours.

Les supports numériques intégrant des contenus dont les droits ne sont pas autorisés pour cette exploitation ne pourront être diffusés.

Les membres du jury et les organisateurs du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection des idées, projets, dossiers, modèles inventés et proposés par le groupe de candidats notamment si une publication reproduit des travaux protégés.